

CHAPITRE 4
LA SYNTHÈSE ET L'ANALYSE COMPARÉE DES POLITIQUES DE
DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET
QUÉBÉCOIS

Comme déjà mentionné précédemment, les termes retenus pour analyse sont « entrepreneuriat », « entrepreneurship », « entrepreneurial », et « entrepreneur ». Ils sont ciblés dans les principaux discours des politiques étudiées, et ce, en relation avec les objectifs du présent mémoire.

Tableau 7 : La synthèse des catégories pour l'ensemble des politiques fédérales et québécoises

Terme	Gouvernement du Canada		Gouvernement du Québec		TOTAL	TOTAL
	Nb	%sur le total du terme	Nb	%sur le total du terme	NB	%
Entrepreneuriat	8	11,9	34	24,6	42	20,5
Entrepreneurship	23	34,4	42	30,5	65	31,7
Entrepreneurial	8	11,9	5	3,6	13	6,3
Entrepreneur	28	41,8	57	41,3	85	41,5
TOTAL	67	100	138	100	205	100

Le tableau 7 ci-dessus présente les résultats de l'ensemble des politiques publiques en matière de développement régional pour chacun des gouvernements en fonction des quatre termes.

4.1 SYNTHÈSE COMPARÉE DES MOTS-CLES

Dans cette partie du mémoire de maîtrise, on tentera de répondre à nos principales questions de recherche. Dans un premier temps, on présentera une synthèse comparée des quatre mots clés et dans un second temps, on analysera la place de l'entrepreneuriat dans les politiques publiques en matière de développement régional.

4.1.1 L'entrepreneuriat

Ce mot-clé « entrepreneuriat » a été recensé à 42 reprises (20,5 %) dans les dix politiques consultées, se situant ainsi au 3^e rang.

Du côté du gouvernement fédéral du Canada, le terme « entrepreneuriat » n'a été repéré qu'à huit reprises, et ce, sous un gouvernement dirigé par un premier ministre du Parti conservateur soit en 1988 et 2008. L'expression « entrepreneuriat » a comme objectif d'appuyer les PME et d'encourager la diversification industrielle des régions du Québec. Il est mentionné dans les politiques mises de l'avant en période de croissance économique. Le terme « entrepreneuriat » a peu évolué au cours de la période étudiée. On parle de l'entrepreneuriat et de l'entrepreneuriat jeunesse. Pour appuyer le développement de l'entrepreneuriat dans les régions du Québec, le gouvernement du Québec a mis en place des organismes qui, au fil des ans, ont connu des changements pour devenir les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC). Ces organismes, nous les retrouvons partout au Canada et leur mission a peu évolué au cours des 20 dernières années.

On a pu constater également que les politiques du gouvernement fédéral avaient comme principale mission de diversifier l'économie des régions et aider les collectivités les plus dévitalisées ou subissant des chocs économiques, et ce, dans un processus de

régulation des disparités régionales. L'entrepreneuriat est alors un moyen pour atteindre ces objectifs.

Dans les politiques du gouvernement du Québec, le terme « entrepreneuriat » a été répertorié à 34 reprises. Il figure dans toutes les politiques sauf dans la politique, *Développer les régions du Québec*. Cette dernière a été développée en période de ralentissement économique.

Le terme « entrepreneuriat » se retrouve principalement dans la *Politique de soutien au développement local et régional* de 1996 et dans *La force des régions, un maillon essentiel de notre économie : Stratégie de développement économique des régions ressources* de 2001. Ces deux politiques ont été élaborées dans une situation économique à cheval entre la récession et la reprise économique. Durant cette période, 1996-2001, le gouvernement du Québec a mis en place les centres locaux de développement dans toutes les MRC du Québec. Ils disposent d'un budget pour l'accompagnement des entrepreneurs et pour l'offre d'une gamme de services de soutien et d'accompagnement. L'objectif souhaité par le gouvernement du Québec par cette mesure est de favoriser l'émergence et la consolidation des PME par une meilleure capacité de soutien auprès des entrepreneurs.

Le gouvernement du Québec distingue deux types d'entrepreneuriat, soit celui individuel et collectif. Ses politiques ont également une mission de rapprocher l'action gouvernementale près des citoyens et des acteurs économiques dans chacune des régions du Québec. Pour ce faire, on a vu apparaître des modifications structurelles telles que les CLD.

On constate que les motifs entre les deux gouvernements sont quelque peu différents. Le gouvernement fédéral recherche principalement à soutenir la diversification économique et la diminution des disparités régionales, tandis que le gouvernement du Québec offre de services à l'entrepreneur pour le seconder dans ses démarches de prédémarrage, de démarrage, de consolidation et de développement.

L'entrepreneuriat englobe pour le gouvernement du Canada l'entrepreneuriat vert et l'entrepreneuriat jeunesse, tandis que pour le gouvernement du Québec, l'entrepreneuriat se retrouve dans la jeunesse et auprès des femmes.

4.1.2 L'entrepreneurship

C'est dès 1988 dans la politique *Québec, à l'heure de l'entreprise régionale* qu'on a vu apparaître le terme « entrepreneurship ». La référence à « entrepreneurship » a été repérée à 65 reprises dans les dix politiques étudiées représentant ainsi 31,7 %. Comme on l'a indiqué dans un chapitre précédent, l'« entrepreneurship » est un anglicisme. L'OQLF traduit le mot « entrepreneurship » par « entrepreneuriat ». Le terme « entrepreneurship » vient au second rang après le mot-clé « entrepreneur ».

Dans les politiques publiques de développement régional du gouvernement fédéral, l'entrepreneurship a été mentionné à 23 reprises. En ce qui concerne le gouvernement à majorité progressiste-conservatrice du Canada et dans le premier mandat du gouvernement conservateur du Canada, ce terme est absent de leur politique publique en matière de développement régional. C'est sous un gouvernement libéral que le terme a été le plus observé, soit à 17 reprises.

L'entrepreneurship y est perçu comme un enjeu majeur pour la création d'entreprises et d'emplois. Les jeunes sont sollicités à participer au développement économique et, pour ce faire, le gouvernement a créé des clubs d'entrepreneurship à même des institutions scolaires. Le gouvernement du Canada a instauré un programme qui visait entre autres l'entrepreneurship et l'innovation. Cet outil comptait parmi ses objectifs, soit celui de développer l'entrepreneurship dans les régions. Ici le gouvernement du Canada apporte une nouvelle dimension à l'entrepreneurship, soit celle de l'entrepreneurship technologique.

La référence à l'entrepreneurship a été repérée 42 fois dans trois des cinq politiques du gouvernement du Québec. Les politiques, *La force des régions, un maillon essentiel de notre économie : Stratégie de développement économique des régions – Budget 2001/2002* de 2001 et *Devenir maître de son développement : la force des régions, de 2004*, ne faisaient aucune mention du terme. On retrouvait cette expression de nombreuses fois dans la politique de 1988, *Québec, à l'heure de l'entreprise régionale*. L'approche du gouvernement du Québec pour l'entrepreneurship s'appuyait sur le développement des entreprises et la création de PME. La politique, *Québec, à l'heure de l'entreprise régionale*, visait le développement du dynamisme de l'esprit d'entrepreneurship dans les régions et entendait favoriser le succès des entreprises. Le gouvernement du Canada a instauré un programme qui visait entre autres l'entrepreneurship et l'innovation. Cet outil avait entre autres pour objectif celui de développer l'entrepreneurship dans les régions.

Le gouvernement poursuivait l'objectif de mettre en place des outils pour favoriser un climat propice au développement de l'entrepreneuriat au sein des collectivités. Des programmes ont connu des changements afin de prendre en compte le développement de l'entrepreneurship, pensons au PRECEP.

On constate ici également que les motifs des deux gouvernements sont quelque peu différents. Pour le gouvernement fédéral, le développement de l'entrepreneurship dans les régions est essentiel pour voir naître ou développer des PME dans les différents secteurs économiques et c'est en période de ralentissement économique qu'il est apparu dans les politiques. Pour le gouvernement du Québec, le soutien à l'entrepreneurship est essentiel au développement des régions du Québec et a été mentionné principalement dans la politique *Québec, à l'heure de l'entreprise*. Cette politique a été élaborée et mise en place sous la gouverne d'un gouvernement libéral dirigé par de Robert Bourassa, alors que le Québec était encore sous l'influence d'une croissance économique.

4.1.3 L'entrepreneurial

Ce terme « entrepreneurial » reste peu présent à travers les dix différentes politiques étudiées. Il n'a été mentionné qu'à 13 reprises.

En ce qui concerne le gouvernement fédéral du Canada, c'est sous le premier mandat du régime conservateur qu'il a été dénombré le plus souvent. Le RPP 2006/2007 présente le terme « entrepreneurial » comme un facteur pouvant atténuer les difficultés d'adaptation des collectivités. Pour ce faire, les collectivités doivent prendre en charge leur propre développement en valorisant « l'esprit entrepreneurial ». Ce tissu entrepreneurial permet aux régions de répondre à leurs enjeux en diversifiant leur économie tout en créant des emplois et de la richesse collective. Lorsque ce terme se retrouve dans les politiques, il fait référence beaucoup plus au développement d'un climat entrepreneurial. Il fait référence au développement des collectifs et des PME et est plus proche de l'entrepreneuriat ou de l'entrepreneuship.

Du côté du gouvernement du Québec, le terme « entrepreneurial » a été retracé dans la politique de 1988, *Québec à l'heure de l'entreprise régionale*, sous un régime libéral, et dans celle de 2001, *La force des régions, un maillon essentiel de notre économie : Stratégie de développement économique des régions ressources*, sous un régime péquiste. La notion est reliée au maintien d'entreprises. Le gouvernement du Québec souhaite alors impliquer les jeunes dans le développement de l'économie et on déclare compter sur le « dynamisme entrepreneurial » des citoyens pour la création de PME.

On peut conclure que les deux gouvernements ont sensiblement la même vision du terme « entrepreneurial ». Pour la création, le développement et la consolidation des PME, les régions et les collectivités doivent développer un climat entrepreneurial favorable au développement économique des régions du Québec. Il a été plus particulièrement

mentionné dans les politiques publiques en matière de développement régional en période de croissance.

4.1.4 L'entrepreneur

Ce mot-clé « entrepreneur » est le plus recensé, soit à 85 reprises à l'intérieur des différents documents analysés. Il ne demeure absent que dans une seule politique, celle du gouvernement fédéral du Canada, *Rapport des plans et priorités de 2001/2002*, et présent dans toutes celles du gouvernement québécois.

Au fédéral, c'est sous le régime libéral, deuxième mandat, que le mot-clé n'a pas été recensé. Pour tous les autres gouvernements formés à la suite de l'élection de différents partis politiques, l'entrepreneur participe activement à la croissance économique des régions et contribue à atténuer les disparités régionales, et ce, plus particulièrement dans le *Rapport sur les plans et priorités 2006/2007 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec*. Les différents programmes mis en œuvre depuis 1988 visent l'accélération d'une croissance à long terme des collectivités en mobilisant les entrepreneurs locaux. Plusieurs outils ont été mis en place pour accompagner l'entrepreneur dans sa démarche de création ou de développement de sa PME. Plusieurs initiatives comme les clubs-entrepreneurs, Info-entrepreneur, guident les entrepreneurs et sont soutenues par le gouvernement fédéral du Canada.

La mention « entrepreneur » est très présente dans toutes les politiques du gouvernement du Québec, quel que soit le parti politique au pouvoir. Il a été observé à 57 reprises.

Les politiques visent le soutien à l'entrepreneur par des programmes d'accès au financement, le soutien à un réseau d'informations et d'expertises pour accompagner l'entrepreneur aussi bien dans la croissance que dans le démarrage de sa PME, et des services de première et de deuxième lignes ont été mis en place dans les régions. Au plan local, on retrouve de l'aide directe à l'entreprise. Celle-ci est offerte par les CLD et le CLE et comprend l'accompagnement et le soutien technique, passant même par le financement.

La volonté du gouvernement du Québec dans cette démarche est de doter les régions d'outils aussi bien financiers que d'accompagnement, et ce, pour accroître les moyens d'action pour les acteurs locaux et régionaux et les entrepreneurs désirant prendre en charge une part du développement de leur collectivité.

Ici, nous retrouvons les deux paliers de gouvernement, celui du Canada et celui du Québec, offrant directement des outils à l'entrepreneur, que ce soit par de l'accompagnement, des services techniques ou par du financement. Ces mesures d'aide visent toutes les mêmes objectifs, soit le développement économique des régions du Québec.

Ci-dessous, on tentera de répondre aux différentes questions de recherche, et ce, à partir de l'analyse de contenu. À l'aide des mots clés, on remarque la présence de l'entrepreneuriat dans les politiques publiques en matière de développement régional pour la période ciblée soit de 1988 à 2008 varie selon l'objectif de la politique, des

gouvernements au pouvoir et selon la conjoncture économique des régions du Canada et du Québec.

Comme le montrent nos observations et nos analyses, la question de l'entrepreneuriat occupe une place importante dans les politiques publiques en matière de développement régional des gouvernements du Canada et du Québec. Elles en parlent et sa présence fluctue en fonction des gouvernements au pouvoir, des différents soubresauts économiques qu'a subis le Québec durant la période étudiée. L'analyse de contenu a également permis de constater la récurrence du terme « entrepreneuriat » et les termes associés. Ainsi, l'entrepreneuriat demeure un enjeu majeur pour le développement des régions du Québec et pour le Québec.

Comme le souligne le Rapport de consultation *Vers une stratégie de l'entrepreneuriat* du gouvernement du Québec et *l'État de l'entrepreneuriat* produit par le gouvernement du Canada, le taux entrepreneurial a connu une diminution aussi bien au Québec qu'au Canada. Cette préoccupation a amené le gouvernement du Québec à élaborer une stratégie québécoise de l'entrepreneuriat. Elle fait suite à un constat peu enviable de la situation de l'entrepreneuriat au Québec. L'entrepreneuriat génère de la richesse et de la croissance économique toutefois les résultats de l'état de l'entrepreneuriat au Québec se sont détériorés et cette dégradation devrait se poursuivre pour les prochaines années.

Le terme « entrepreneuriat » comme les politiques publiques en matière de développement régional ont connu toutefois une certaine évolution au sein des deux gouvernements. On parle entre autres d'un entrepreneuriat individuel, d'un entrepreneuriat jeunesse, d'un entrepreneuriat féminin, d'un entrepreneuriat vert, d'un entrepreneuriat technologique.

Pour le gouvernement du Canada, la notion de l'entrepreneuriat a peu évolué. Elle est toujours orientée vers l'entrepreneuriat individuel, jeune ou féminin, tourné vers l'entreprise principalement vers la TPE et la PME. Tandis que pour le gouvernement du Québec, si

l'entrepreneuriat individuel a toujours une place prépondérante, on parle également d'un entrepreneuriat collectif et même d'un entrepreneuriat coopératif. Il ne s'adresse pas seulement à la PME, mais également à l'économie sociale. Par rapport au gouvernement fédéral, les politiques du gouvernement du Québec portent une attention plus marquée à l'entrepreneuriat et son interprétation est plus large et plus englobante.

Certaines structures ont dû s'adapter à divers changements d'orientation. Pour le gouvernement fédéral, on a vu les SADC se modifier ainsi que le ministère responsable du développement régional. Ce dernier est passé d'un ministère à un bureau de développement et à une agence de développement économique. Le gouvernement du Québec a également procédé à des changements d'ordres structurels. L'OPDQ s'est transformé, entre autres, en un secrétariat aux affaires régionales, puis en un ministère des régions. Le gouvernement voit également l'entrepreneuriat de deux façons, soit l'entrepreneuriat individuel et l'entrepreneuriat collectif. Pour ce faire, le développement de l'entrepreneuriat a été confié à deux ministères soit celui du MAMROT et le MDEIE. La mission du MAMROT touche plus l'entrepreneuriat collectif et le MDEIE vise plus l'entrepreneuriat individuel.

Les deux gouvernements ont sensiblement le même intérêt dans l'élaboration de politiques publiques en matière de développement régional, soit le développement des collectivités du Canada et du Québec. L'objectif du gouvernement fédéral est de diminuer les disparités régionales et de favoriser la coopération et la complémentarité avec le Québec et les collectivités du Québec. Pour sa part, le gouvernement du Québec a comme objectif le renforcement des territoires ou des MRC.

Ainsi, les résultats recherchés par l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique publique en matière de développement régional par les gouvernements du Canada et du Québec visent le développement économique des différentes régions du Québec. Le développement de l'entrepreneuriat est alors un moyen d'y parvenir.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le cœur de ce mémoire de maîtrise a été consacré à la question de l'entrepreneuriat dans les politiques publiques de développement régional pour la période de 1988 à 2008. Plus précisément, on cherchait à savoir dans la foulée des politiques publiques si l'entrepreneuriat trouvait un écho dans celles-ci en matière de développement régional pour la période allant de 1988 à 2008.

Cette recherche n'a pas la prétention d'avoir fait « un tour complet » de la question de l'entrepreneuriat au sein des différentes politiques de développement régional pour le Québec. Néanmoins, les intentions des deux paliers de gouvernement, fédéral et québécois, ont été éclairées et ont pu être comparées, tout comme certaines transformations des orientations de chacun.

Ce mémoire a été divisé en quatre grands chapitres. Le premier a précisé la problématique et la méthodologie de la recherche, le cadre conceptuel de notre recherche concernant les politiques publiques en matière de développement régional et l'entrepreneuriat. Pour ce faire, différents auteurs ont été consultés pour mieux délimiter les notions de politiques publiques, de développement régional et d'entrepreneuriat. Cette première partie a permis également de rendre compte de la méthodologie de recherche utilisée pour parcourir et analyser le corpus choisi. La démarche a permis de sélectionner et d'analyser dix politiques publiques, dont cinq pour le gouvernement du Canada et cinq pour le gouvernement du Québec.

La seconde et la troisième sections ont proposé un tour d'horizon des dix politiques publiques en matière de développement régional retenues pour le gouvernement du Canada

et du gouvernement du Québec. Elles exposent également les résultats de la recherche en fonction de quatre termes retenus dans le cadre de l'analyse de contenu, soit « entrepreneuriat », « entrepreneuriat », « entrepreneurial » et « entrepreneur ». Rappelons que dix documents exposant des orientations politiques en matière de développement régional et parus entre 1988 et 2008 ont été retenus dont cinq provenant du gouvernement fédéral et cinq provenant du gouvernement du Québec.

L'objectif de la rédaction de ce mémoire était d'étudier la place qu'occupe l'entrepreneuriat dans les politiques publiques en matière de développement régional entre 1988 et 2008. En ce qui concerne cette question, on a pu vérifier que l'entrepreneuriat demeurait tout au long de la période étudiée, une préoccupation pour les deux paliers tant fédéral que québécois en dépit des différents partis politiques au pouvoir. Les résultats obtenus par cette démarche permettent de valider les intuitions qui étaient à l'origine de cette étude.

Dans toutes les politiques examinées, les locuteurs n'ont pas cru bon de définir l'entrepreneuriat et les autres mots-clés, même si tous ces termes se retrouvent dans les documents étudiés.

La référence à l'entrepreneur est le mot clé le plus dénombré au sein des politiques examinées. L'entrepreneur est partie prenante des politiques publiques en matière de développement régional. Au second rang vient le terme « entrepreneuriat ». En ce qui concerne « entrepreneurship » et « entrepreneurial », nous les retrouvons, et ce, à intensité variable.

La question de l'entrepreneuriat et de l'entrepreneur a été recensée dans les différentes politiques consultées. Il a été vérifié effectivement que les politiques soulevaient une préoccupation pour ces termes. Ils sont présents particulièrement dans les politiques du gouvernement du Québec et la notion de l'entrepreneuriat a évolué au cours de la période étudiée. D'un entrepreneuriat axé sur l'entrepreneuriat individuel, on a pu remarquer une

intégration de l'entrepreneuriat collectif. Ce dernier est plus concentré sur des organisations collectives que sur l'entrepreneur et son entreprise.

Dans ces documents, l'entrepreneuriat est surtout envisagé comme un moyen pour atteindre les résultats attendus des différents programmes mis en place par les gouvernements. Les objectifs des politiques en matière de développement régional consultées sont surtout de nature économique visant la croissance économique, la création et le développement des entreprises, la création d'emplois et la réduction des disparités régionales.

Selon les différents documents analysés, l'entrepreneuriat est aussi relié à la notion de territoire. Celui-ci doit contribuer au développement d'une collectivité ou d'une région ou d'une MRC, mais ceci dans un objectif central, soit le développement économique du Québec, et ce, afin de faire disparaître ou atténuer les disparités régionales. Chaque région et communauté doit développer son entrepreneuriat afin de participer au développement régional. Comme l'écrit Julien (2005a), le milieu entrepreneurial joue un rôle d'offreur de ressources : soutien à la création, financement, infrastructures, main-d'œuvre, matières premières. Ce milieu n'est pas seulement matériel, il est aussi immatériel, car il fait référence aux dimensions historique, culturelle et sociale d'une communauté.

Les politiques publiques analysées véhiculent une perception de l'entrepreneuriat comme un partenaire ou un acteur important dans la mise en œuvre des programmes, et ce, dans une vision à court terme, soit la durée de la politique, de l'initiative ou du programme. Sans l'apport de l'entrepreneuriat dans les régions du Québec, les politiques publiques en matière de développement régional ne pourraient atteindre leurs objectifs qui sont principalement de réduire les disparités régionales et de favoriser la diversification économique des régions aux prises avec des difficultés et développer une culture entrepreneuriale.

Quant aux deux locuteurs, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, on a pu déceler des discours très semblables concernant le développement des régions. Par rapport au gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec endosse une approche plus élargie de l'entrepreneuriat en y intégrant l'idée de l'entrepreneuriat collectif. Les politiques sont développées pour répondre à des problèmes ou à des enjeux provinciaux pour atténuer entre autres, les disparités entre les régions. Le contexte socioéconomique du Québec devient alors le principal enjeu de la conception d'une politique publique en matière de développement régional, laquelle tente habituellement d'aborder cette problématique de façon globale.

Selon Côté (2007), une véritable politique publique en matière de développement régional doit d'abord avoir comme objectif de stimuler l'effervescence de la fibre entrepreneuriale. Celle-ci peut stimuler le développement économique en tenant compte de la conjoncture économique, des conditions locales et de créer un climat favorable à l'esprit d'entreprise.

Comme on l'a vu précédemment, Muller (2005) précise qu'il y a changement de politiques publiques lorsqu'on peut constater trois transformations, soit, en termes d'objectifs, en termes d'instruments et en termes de cadres institutionnels. Quel que soit le gouvernement au pouvoir, les différentes politiques publiques en matière de développement régional qui ont été étudiées dans le cadre du présent mémoire ont visé les mêmes objectifs généraux, soit de répondre aux besoins de la population locale et régionale, de faire participer les différents partenaires, de permettre un meilleur développement et de soutenir des politiques économiques, sociales, culturelles et environnementales mieux adaptées aux problématiques vécues sur le terrain, et ce, dans un seul objectif, le développement économique des régions du Québec.

Ces politiques ont contribué progressivement aux différents changements au niveau de la question de l'entrepreneuriat auprès des jeunes, des femmes, d'un élargissement du concept de l'entrepreneuriat individuel à un entrepreneuriat collectif. Des structures se sont

modifiées afin de mieux s'adapter aux nouvelles actions des gouvernements. Autant au gouvernement fédéral qu'au gouvernement québécois, on retrouve des structures au sein des MRC pour soutenir et développer l'entrepreneuriat. Ici nous parlons des SADC et des CLD. Ces deux organismes sont une forme de décentralisation des programmes vers le milieu où les acteurs régionaux sont présents.

On a aussi pu constater, après la période 1988-1992, combien les politiques du gouvernement du Québec ont changé pour tenir compte de l'entrepreneuriat collectif même si cette nouvelle façon de voir le développement régional répond aux axes d'intervention du nouveau paradigme du développement intégré. C'est-à-dire que les régions doivent à présent démontrer leur volonté de participer activement avec l'État à l'élaboration du plan des stratégies de développement régional, et ce, par une participation active et par le soutien de leur mise en œuvre.

Au Québec, on retrouve une panoplie de politiques publiques et d'organismes qui appuient le développement de l'entrepreneuriat dans toutes les régions du Québec et qui ont comme objectif de stimuler le développement économique régional et de soutenir les entreprises locales tout en réduisant les disparités régionales. Les documents consultés soulignent l'importance pour les autorités publiques du rôle de l'entrepreneuriat comme une force essentielle au développement économique des régions.

La question de l'entrepreneuriat demeure un enjeu au Québec. Elle continuera aussi d'être présente dans les politiques publiques des gouvernements du Canada et du Québec, mais également pour les acteurs locaux et régionaux impliqués dans le développement régional.

On a pu constater à travers les différentes politiques du gouvernement du Québec que le gouvernement a cherché à modifier le rôle de l'État en matière de développement régional, en proposant le passage de l'État providence à l'État partenaire. Ce nouveau rôle donne aux partenaires régionaux le pouvoir de décider, dans une certaine mesure, de leur

propre développement, et d'inciter les forces vives du milieu à développer une culture entrepreneuriale. Pour ce faire, plusieurs organismes d'accompagnement, de réseaux ont été mis en place dans toutes les régions du Québec. Les politiques étudiées ont visé progressivement le développement socioéconomique plutôt qu'un développement purement économique centré sur l'entrepreneur. On constate donc un élargissement de la notion de développement.

Pour sa part, le gouvernement fédéral, à l'aide de son Agence de développement économique offre des programmes ciblés pour favoriser le développement des collectivités, la prise en charge du milieu par les acteurs locaux et le développement des PME. La notion entrepreneuriale fait partie des objectifs des politiques publiques. Une partie de ce mandat est donnée aux Sociétés d'aide de développement des collectivités (SADC). On constate que la notion entrepreneuriale est plus individuelle que collective. Les politiques publiques sont orientées vers l'entrepreneur et l'entreprise. Le développement économique demeure un enjeu de taille, et ce, dans une vision de l'accroissement de la richesse collective.

Au cours de la période étudiée, l'action de l'État en matière de développement régional prend une toute nouvelle forme. Les ressources financières de plus en plus limitées de l'État ne lui permettront plus d'assumer à lui seul l'initiative et l'implantation de projets majeurs dans les régions, ou le soutien d'activités fortement déficitaires et artificiellement maintenues. L'ensemble de la démarche de l'État en matière de développement régional pourrait être qualifié de démarche d'accompagnement. Cela signifie que l'État est loin de récuser ses responsabilités en matière de développement régional, mais entend concentrer ses énergies sur les responsabilités qui lui reviennent et sur les actions que lui seul peut accomplir en tant qu'État. La démarche que les gouvernements fédéral ou québécois entendent suivre est définie comme étant partenariale. Les politiques publiques sont fortement déterminées par une politique centrée sur la revitalisation territorialisée des régions et fondée sur les capacités de renforcement des collectivités.

Avec les résultats de la présente recherche, des travaux futurs pourront être entrepris afin d'étudier d'autres d'avenues et pratiques reliées à l'entrepreneuriat. On peut alors se demander comment ces orientations et programmes fédéraux et québécois visant un soutien à l'entrepreneuriat ont été mis en œuvre dans les régions et avec quels résultats. Les buts de la présente démarche étaient moins ambitieux. L'analyse de contenu réalisée met en lumière toute l'importance du thème de l'entrepreneuriat dans les politiques publiques de développement régional des deux gouvernements, fédéral et québécois, et ce, pour toute période étudiée (1988-2008).

M Cours.com